



VAST *Pro*
PUISONS DANS NOS TALENTS

BILAN DE COMPETENCES

Faites émerger un projet professionnel cohérent et réaliste au travers d'une démarche introspective, volontaire et motivée.

NOS ATOUTS

- **La transition professionnelle** : les consultants VAST PRO experts dans leurs domaines professionnels (recrutement, psychologues du travail, coachs, formateurs, gestion des ressources humaines et développement du potentiel humain) sont spécialistes dans l'accompagnement des évolutions professionnelles Pourquoi ? il(s) /elle(s) ont un tous et tout(es) point commun avec les bénéficiaires, la transition professionnelle au cours de leurs carrières, les difficultés et remises en question nécessaires pour réussir à rebondir.
- **La formation tout au long de la vie** : les échanges de pratiques, le tutorat, les partenariats. Les consultants VAST PRO sont diplômé(e)s dans leurs domaines d'expertises et continuent à se former à de nouvelles approches, échanges sur leurs pratiques, sont ouverts aux partenariats pour toujours s'améliorer (se professionnaliser).
- **La proximité sur leurs territoires géographiques** : Les consultants VAST PRO travaillent sur une zone géographique spécifique avec une connaissance approfondie de leurs bassins d'emplois pour être aussi plus proche des entreprises et des salariés localement et permettre une réactivité plus grande.
- **Le partage des mêmes valeurs et la posture dû « à côté de »** : les consultants VAST PRO travaillent ensemble, tous les jours, à entretenir dans leurs accompagnements, les valeurs essentielles à notre cœur de métier : la transparence, le respect, la bienveillance, l'accomplissement et l'adaptabilité. Ces valeurs permettent une véritable (et essentielle) relation de confiance.
- **L'innovation pédagogique** : Les consultants VAST PRO se remettent facilement en question quant à leur pratique d'accompagnement dans un marché en perpétuelle évolution. Ils sont en veille permanente sur les thématiques de l'accompagnement, des domaines de l'emploi et de la formation, de la gestion des RH, des mesures institutionnelles, et des nouvelles pratiques liées au monde du digital.
- **La certification** : Notre établissement est reconnu et certifié Qualiopi pour le Bilan de Compétences et les actions de formations.

Programme de formation BC - VAST PRO.V2 - 26.01.26

*EXPERT RH 21, Avenue des Pâquerettes 13014 MARSEILLE – 04 84 35 04 84 – contact@vastpro.fr
RCS Aix B 908 615 214 – Code APE 7022Z – TVA FR 579 086 15214*



PUBLIC VISÉ

Le bilan de compétences s'adresse à tous les publics c'est-à-dire toute personne active, dont les salariés du secteur privé, les agents du secteur public, les demandeurs d'emploi, les commerçants, les artisans, les agriculteurs, les chefs d'entreprise et les professions libérales, les travailleurs en situations de handicaps.

PUBLIC EN SITUATION DE HANDICAP

Benjamin HERBAUT, Référent Handicap et Diversité formé, veille à l'accessibilité de l'ensemble des prestations pour les personnes en situation de handicap.

Conformément à la loi du 11 février 2005 et au référentiel Qualiopi, VAST PRO garantit l'égalité d'accès à ses bilans de compétences grâce à la mise en place d'aménagements raisonnables : adaptation des outils, supports et rythmes, ou recours à des partenaires spécialisés (AGEFIPH, Cap Emploi...).

Nos locaux sont accessibles et un diagnostic d'adaptation est réalisé au démarrage afin d'assurer un accompagnement individualisé et inclusif.

PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est demandé.

DEONTOLOGIE: CONFIDENTIALITE, NEUTRALITÉ ET RESPECT DU CONSENTEMENT

L'opérateur de **bilan de compétences** est soumis au **secret professionnel**.

Le secret professionnel auquel il est tenu est le socle de la relation de confiance qui l'unit au bénéficiaire. Instituée dans l'intérêt du client, cette obligation à la fois morale et juridique s'impose à l'ensemble des personnels exerçant leurs fonctions au sein de l'organisme prestataire de bilan de compétences, et ce quel que soit leur grade (personnels administratifs, etc.).

Ce principe déontologique fort s'étend à tout ce qui est porté à la connaissance du consultant dans l'exercice de sa profession. Sont secrètes les informations suivantes :

- les confidences écrites ou orales ;
- les entretiens téléphoniques ;
- les informations relatives aux tiers.

DÉLAI D'ACCÈS BÉNÉFICIAIRES

- Pour les particuliers dès réception du bon de commande, l'accompagnement pourra démarrer sous 14 jours.
- Pour les entreprises dès réception du bon de commande en conformité avec nos CGV, l'accompagnement pourra démarrer sous 14 jours.

OBJECTIFS

Le bilan de compétences a pour objectif de vous permettre de faire une photographie sur votre vie professionnelle et aussi personnelle en vue de vous engager dans un nouveau projet d'évolution professionnelle, voire une reconversion professionnelle, ou donner un nouvel élan à votre carrière.

Il constitue un outil indispensable et efficace pour :

- **Réfléchir, analyser vos compétences**, vos aptitudes et vos motivations pour évoluer ou lancer un nouveau projet.
- **Coconstruire votre futur projet** professionnel en adéquation avec votre personnalité, vos aspirations, vos valeurs, vos talents, et vos potentiels pour vous donner les moyens d'accès pour y arriver.
- **Utiliser ses atouts** comme un instrument de négociation, pour un emploi, une formation ou un cap à votre évolution de carrière, anticiper votre avenir.

DÉROULEMENT

La formation bilan de compétence s'articule en trois étapes comme stipulé selon l'article R6313- 4 du code du travail Création Décret n°2018-1330 du 28 décembre 2018 - art. 2. et prends la forme d'entretiens individuels et personnalisés avec un (e) consultant(e) spécialisée VAST PRO :

- **La phase préliminaire** consiste à analyser votre demande et identifier votre besoin en vous expliquant le déroulement du bilan de compétences et les étapes clés afin de vous permettre de comprendre l'objectif à atteindre. Il s'agit également de définir le format le plus adapté à vos besoins ainsi que de définir conjointement les modalités de déroulement du bilan de compétences.
- **La phase d'investigation** vise à élaborer votre projet professionnel (une ou plusieurs alternatives) en toute lucidité et pertinence. Votre consultant(e) vous guide pas à pas en adaptant les outils, les techniques et l'approche à votre profil.
- **La phase de conclusion** recense dans un document de synthèse remis au bénéficiaire, tous les résultats détaillés de la démarche bilan de compétences VAST PRO et notifie aussi les conditions et moyens de la réalisation du ou des projets au travers d'un plan d'action réaliste et réalisable. Les consultants VAST PRO assurent un suivi à 6 mois et restent disponible en cas de besoin ou de questions pendant ou post bilan.

MÉTHODOLOGIE

Elle repose sur un objectif commun de nos consultants VAST PRO pour nos bénéficiaires : vous accompagner dans votre évolution professionnelle, trouver le travail/l'activité qui vous rendra heureux(se) ! En tenant compte de votre équilibre professionnel et personnel.

Parce que chaque bénéficiaire est unique, singulier, cette méthode est 100 % adaptable et centrée sur vous. Elle repose sur 5 étapes distinctes et modulables. La durée totale du bilan est de 24h d'entretiens individuels maximum (face à face présentiel, à distance ou mixte).

Le consultant VAST PRO vous accompagne dans ce voyage vers le changement.

N°00

LA DÉCOUVERTE

La rencontre pour analyse de la demande et déterminer les besoins. Adaptation du parcours.

N°01

L'INVESTIGATION

Se questionner, mieux se connaître et partir sur de bonnes bases. Les motivations.

N°02

LES COMPÉTENCES

Les fibres, les talents, les acquis, les potentiels. Comment se révéler.

N°03

L'EXPLORATION

Cibler son besoin. Définir les bonnes pistes et les alternatives. Confrontation et faisabilité.

N°04

L'ACTION

Définir et valider le(s) projet(s) et les étapes de réalisation (plan d'action). Formaliser le travail réalisé durant le bilan.

N°05

LA RÉALISATION

Garder le cap et se réaliser (suivi post bilan à 6 mois).

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Accompagné(e) pendant toute la durée de votre bilan de compétences, vous nouez une relation de confiance avec votre consultant(e) et avancez pas à pas grâce à :

- Des entretiens individuels (en présentiel ou à distance)
- Des tests psychométriques (de personnalité, d'intérêts professionnels, de gestion du stress & émotion)
- Des outils de réflexion (Des jeux et des mises en situations, des exercices ludiques)
- Des lectures didactiques
- Des vidéos instructives

MISE EN OEUVRE DES ACTIONS

- Charte d'objectifs et d'engagements réciproque signée
- Feuille de présence signée à chaque rendez-vous
- Attestation de formation
- Remise d'une synthèse co-écrite à la fin du bilan
- Questionnaire de satisfaction en fin de bilan
- Réalisation d'un entretien de suivi à 6 mois pour évaluer la mise en œuvre du plan d'action.




RÉSULTATS ATTENDUS

- Une stratégie claire d'évolution professionnelle et/ou personnelle pour les prochaines années
- Avoir défini un projet professionnel répondant à vos besoins et aspirations
- Une confiance en soi et une motivation retrouvée
- Un projet réaliste, et réalisable concret en lien avec votre personnalité, vos valeurs et en adéquation avec votre bassin d'emploi
- Rédaction d'un plan d'actions pour vous aider à définir le cap
- Remise d'une synthèse permettant de valider votre projet professionnel, vos qualités, vos compétences, votre valeur ajoutée pour vous même et votre futur employeur



NOS TARIFS PUBLIC CONSEILLÉS

Modalités : Présentiel et/ou distanciel synchrone et distanciel asynchrone

 PRESTATIONS	H/ TOTALES 	H/ FACE À FACE	TARIFS 
Prestations bilan de compétences Tarif individuel	24 h	14 h	1 750 € TTC
Prestations bilan de compétences Tarif entreprise	24 h	16 h	2 200 € TTC

Le bilan de compétences peut :

- Être réalisé en dehors des heures de travail, dans ce cas, il peut être effectué sans en informer son employeur
- Être effectué pendant le temps de travail du salarié, avec l'accord préalable de l'employeur.
- Être pris en compte via le Plan de Développement des Compétences de l'employeur, avec son accord préalable.

Vous pouvez commencer la prestation sous un délai de 14 jours suite à l'inscription.